

1668 September 18., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY
AN RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN,
ZUG

"Je vous suis fort obligé de la peine que vous avéz pris de m'envoyer la Copie cy Jointe, laquelle Je vous renvoye à l'heure mesme, puisque J'en avois eû un'autre que J'ay treuvé de mesme que la vostre par la lecture que J'en ay fait, par ou Je vois que ... [Schultheiss und Rat] de Berne ont cherché ces Ducs de Savoye pour avoir d'eux les cessions¹ qui leurs ont pû servir pendant la vie de ces Princes qui les leurs ont faict, mais non pas au preiudice de S.A.R. d'aujourd'huy [gemeint K a r l E m a n u e l II.] qui ne leur en a poin faict [- dabei ging es um den Besitz der Waadt, auf die Savoyen nach wie vor Rechtsansprüche geltend machte -]; Et comme toutes les dittes cessions, ont pour fondement l'usurpation [- die Waadt wurde 1536 erobert -] que les Bernois ont faict de cette Province là, ainsy elles ne peuvent subsister au preiudice de S.A.R. d'aujourd'huy, et de ses successeurs, et par ainsy tous vos glorieux ancestres qui ont estés informés de telle usurpation du Pays de Vaux, ne l'ont Jamais voulû prendre en protection au preiudice d'un Prince Catholique leur Allié, et leur ont tousiours voulû conserver l'Esperance de Recouvrer un Jour leur Pays, et y restablir l'Eglise de Dieu, et par ce moyen diminuer les forces des Bernois, qui ne s'en servent que pour détruire les Cantons Catholiques [- Anspielung auf die im 1. Villmergerkrieg von Bern eingesetzten Hilfsvölker aus der Waadt -], que si aujourd'huy tous ces Messieurs avoient les mesmes louables sentiments que ... leurs Ancestres, avec deux ou trois paroles seulement tout cela seroit accomodé.

Maintenant Je vous diray ... que ... les Deputés de ... [Schwyz: Johann Kaspar A b y b e r g, Johann Franz R e d i n g und Franz E h r l e r], undervald [von Obwalden: Heinrich B u c h e r und von Nidwalden: Johann Franz S t u l z], et Zoug [Karl B r a n d e n b e r g, Johann Peter T r i n k l e r und Jakob A n d e r m a t t] à la dernière Diette [der V. kath. Orte vom 5./6. September] de Lucerne dirent à ... L u c q u e s [Dolmetsch an der sav. Ambassade] de me faire des Compliments de leur part, sur ce que n'ayants pas le temps de me pouvoir venir visiter, Jls me prioient de donner commencement à la negotiation qui regarde le contentement de[s] ... Cantons; Et que pour ce qui estoit pour le Pays de Vaux, i'estois informé des choses qui :

51/79

avoient estés faittes, soit pour le spirituel, comme pour le Temporel, et qu'ainsy Jls croyoient qu'il n'y auroit plus rien a dire Sur cela.²

Je n'ay pas encor voulû faire reponce à Mess. les dits Cantons, Dont les Deputés m'ont faicts faire ce compliment, mais mon sentiment est de leur escrire conformément à la derniere lettre que S.A.R. escrivit à Mess. les Cantons Ses Alliés à la derniere Diette [Jahrrechnung] de Bade³, qu'aussy tost qu'ils auront eû agreable comme par quatre diverses lettres ils ont asseurés Sa ditte A.R. de vouloir reparer au preiudice qui luy a esté faict, ie donneray commencement à la negotiation pour leur contentements, et en mesme temps leur démanderay les deux Escolliers de chaque Canton pour envoyer à Turin, ainsy Jl ne tiendra qu'à Mess. les Cantons de me donner les moyens pour commencer cette negotiation, dans laquelle Je les pourray tous Servir utilement; Quand vous Jugerez ... que Je puisse escrire à [Ammann und Rat von Stadt und Amt] Zoug Sur ce que m'ont faict représenter les dits Deputés par ... Lucques faite le moy Scavoir Je vous prie, et ie leurs Escriray, car cela m'en fournit le Pretexte, et ie crois maintenant que la Pension d'Espagne est entierement distribuée, le temps Sera plus propre qu'il n'eût pas esté Jl y a quelques Semaines. Je ne doute pas ... de l'affection que Mess. vos Ancestres ont tousiours eû pour la Royale Maison de Savoye, Je tâcheray par toutes Sortes de moyens, de faire que S.A.R. corresponde à cette louable affection, Jl faut que le bon Succés de ces affaires m'en fournisse les moyens, car pour la volonté, Je vous asseure ... qu'elle est parfaite pour vous Servir, et ... vostre fils [B e a t K a s p a r Zurlauben, der sich damals sehr um Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens bemühte]⁴ aussy: Jls nous faut donc entreayder pour faire reussir les choses, J'ose donc esperer qu'à la fin ... les Cantons alliés a S.A.R. considereront que tout ce que Je leurs représenté ne tend qu'à la gloire de Dieu, qu'à la conservation de la Religion Catholique, et à la Seureté de leur propre liberté; Si bien que vous pouvés Juger Monsieur Si ces choses la leurs Sont avantageuses, ou preiudiciables, ainsy Jls Se font aussy eux mesmes grand tort de ne pas considerer ces trois Jmportantes raisons qui de toutes façons leurs Seront tousiours tres avantageuses, et tout cela se peut accomoder avec trois ou quatre mots.

L'on dit tousiours que la plus part des Cantons Protestans ne Se veulent poin mesler dans la Protection des villes forestieres, ce qui faict que l'on a bien de l'estornément de voir que les Cantons Catholiques s'empressent Si fort pour cela,⁵ Je doute que s'ils continuent dans ce dessein, Mons. le Resident de france [François M o u s l i e r] ne pourra par leur donner la Pension, et

il me semble qu'à cett'heure qu'on a receû celle d'Espagne, Il faudroit encor prendre des moyens doux et agreables pour recevoir celle de france, et ainsy vous conserveriez toutes vos Alliances avec avantage et par des manieres obligeantes ainsy que vos glorieux ancestres ont tousiours pratiqués, C'est pourquoy vous voyéz ... que mes Sentiments ne regardent que le bien et l'avantage de[s] ... Cantons Catholiques, qui se peuvent d'autant mieux conduire de la sorte aujourd'huy, puisque la Paix est estable [gemeint den Frieden von Aachen 1668] entres les Couronnes [spez. Frankreich und Spanien gemeint], pourquoy donc chercher des nouveautés, puisque la necessité n'y est pas. Excuséz ... si cette lettre est un peu longue: le plaisir qu'il y a de s'entretenir avec vous qui estes un Seigneur de merite et d'Esprit, m'y a engagé: ne nous perdons donc pas de courage ny vous ny moy, car J'espere que tout ira bien ... Continuéz moy tousiours un peu de vos avis".

1) vgl. EA VI 1, 750 b

4) s. etwa AH 8/143, Anm. 1

2) s. ebenda 761 c

5) s. EA VI 1, 756 f

3) s. ebenda 757 11

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 51, 487-498, 537a-537b - Seite 497, 498 und 537a leer

80

1668 November 25., Stans

A

SCHREIBEN VON RITTER [JOHANN FRANZ] STULZ [AN STATTHALTER BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN]

"Des He: ... sriben hab ich empfangen verstee dar us, dass der He: verhofe dass alles dis Mol Zuo Minem Vernüegen Zuo Baden werde ab gangen Sin [- damit ist die dortige gemeineidg. Tagsatzung vom 4. November, auf der Stulz den Ort Nidwalden vertrat, gemeint -]¹, nun häte ich aller forderist verhofet die gesantschaft nach [dem franz.] hoff² wurde gwüs Sin fortgang erreichen, welches aber nit hat Sin kenen, und wan man Jehe etwas fruchtbarlis us richten wil, wurts ohne ein gesantschaft nit wol beschächen kenen, dis wil aber etwelchen orthen [- wobei spez. Luzern gemeint ist -] nit in kopf, mit schreiben werdend wier wenig oder nüt erhalten. [Dabei ging es um die von den eidg. Orten beanstandeten Werbungen von Freikompagnien.]

Das He: hauptman [Johann Peter] Stuben [S t o p p a] Sachen nur wegen des hinder haltnen sribens us gemacht, hat är He: stub darumben Sin unschuld